

**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 14/10/2024	<b>Le 21 octobre 2024 à 20h30 au foyer polyvalent</b>
<b>Membres :</b>	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.
En exercice <input type="text" value="18"/>	<b>Étaient présents :</b> Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS
Présents : <input type="text" value="13"/>	<b>Étaient représentés :</b> Gabriel BEUGIN par Anne-Cécile DUCOSSON et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA
Votants : <input type="text" value="15"/>	<b>Absentes :</b> Nathalie KATSAMANTOU, Muriel PAILLER et Céline PELTIER
<b>Date d'affichage :</b> 22/10/2024	<b>Secrétaire de séance :</b> Katia PEDEMAY
<b>Date de publication :</b> 22/10/2024	

**DÉLIBÉRATION N° 2024-70**

**OBJET :** Vente de terrains pour le projet de troisième déchèterie sur la commune de Cabanac-et-Villagrains

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** le courrier de la commune de Cabanac-et-Villagrains en date du 19 mars 2024,

**Vu** le courrier de la CCM n° 2024-03-94003 du 27 mars 2024,

**Vu** l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale du 26 mars 2024 de la Direction Générale des Finances Publiques réalisée à la demande de la commune de Cabanac-et-Villagrains,

**Vu** l'avis favorable de la commission Gestion des déchets de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 5 décembre 2023,

**Considérant** qu'il y a lieu de compléter la délibération n° 2024-60 du Conseil Municipal du 09 septembre 2024,

**EXPOSE**

Dans le cadre de l'évolution de la compétence déchets et afin de doter le sud du territoire d'un service de proximité dédié aux déchets, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite mettre en place une déchèterie et une matériauthèque sur la commune de Cabanac-et-Villagrains.

Le site de la Blue, propriété de la Ville de Cabanac-et-Villagrains, au nord de la commune, comprend une unité foncière idoine pour ce type d'infrastructure. Ce site accueille actuellement une aire de covoiturage et des dépôts de granulats et matériaux.

Les parcelles concernées sont situées sur le lieu-dit la Blue-Est, sur la commune de Cabanac-et-Villagrains (33650). Ce sont les parcelles cadastrées ainsi :

- A 1424 pour 29 m<sup>2</sup>,
- A 1425 pour 85 m<sup>2</sup>,
- A 1427 pour 11 531 m<sup>2</sup>,

- A 1428 pour 67 m<sup>2</sup>,
- A 1429 pour 730 m<sup>2</sup>,
- A 1430 pour 4 m<sup>2</sup>,
- A 1432 pour 54 m<sup>2</sup>.

La superficie totale des surfaces à acquérir est donc de 12 500 m<sup>2</sup>.

La commune a sollicité une estimation auprès du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

L'avis du Pôle d'évaluation domanial sur la valeur vénale du bien, émis en date du 26 mars 2024, estime l'ensemble des parcelles à 200 000 €, soit 16€/m<sup>2</sup> HT et hors droits.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre sur la commune de Cabanac-et-Villagrains les parcelles décrites ci-dessus d'une superficie de 12 500 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de Cabanac-et-Villagrains, pour un montant de 200 000€ HT + TVA au taux en vigueur,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant dûment habilité à mener toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, ainsi que tous actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en seraient la suite et/ou la conséquence,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout avant contrat et la vente qui en découlera,
- d'autoriser M. le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

**POUR : 15**

**CONTRE : 00**

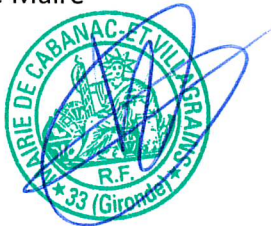
**ABSTENTION : 00**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 21 octobre 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY